

OBJET - Demande de subvention pour une étude de centre ancien à Saint-Denis. -

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de l'instruction des dossiers de Perm. de Construire et de Démolir, il est apparu de grosses difficultés pour donner un avis en fonction de l'intérêt architectural et historique des constructions concernées. Il apparaît donc souhaitable, pour éviter les décisions arbitraires, de lancer une étude fine, parcelle par parcelle, du Centre-Ville.

Les résultats de cette étude et des prescriptions architecturales qui s'en dégageront pourront être intégrés ultérieurement au Plan d'Occupation des Sols après avis du Conseil Municipal et enquête publique. Ils serviront ainsi de référence pour toutes les décisions.

Le financement à prévoir serait de l'ordre de 120 000 F. avec une subvention du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie de 70 000 F. Le délai d'étude serait de 6 mois.

Je vous demande donc :

1) - De solliciter une subvention de 70 000 F. auprès du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie pour l'étude de centre ancien à Saint-Denis.

2) - De prendre l'engagement de dégager les ressources nécessaires pour cette étude en cas d'obtention de cette subvention.

Je vous demande votre avis.

Puis il lit l'avis des Commissions : "Les commissions sont favorables, mais demandent que le Conseil d'adjoints soit consulté sur les conditions de démarrage de l'étude et son attributaire".

Mise aux voix, la question est ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

VU - St Denis le 4 Mars 1980.
P/Le Prefet, Le Secrétaire Général,

Signé Patrice Le Magnier

Pour Copie Certifiée Conforme

P/Le Prefet,

Le Chef de Bureau délégué

Signé : Jacques Lacoste